



Le 15 juin 2010

COUR D'APPEL DU QUÉBEC MONTRÉAL

Accès à l'Édifice Ernest-Cormier lors du transport de lourdes valises

AVIS ADMINISTRATIF

Afin d'améliorer l'accessibilité à la Cour d'appel du Québec à Montréal (Édifice Ernest-Cormier), j'invite les avocat(e)s transportant de lourdes valises et/ou des boîtes de documents à se présenter au 445, rue St-Gabriel. À l'aide de l'interphone (identifié *Cour d'appel – Poste de sécurité*) situé près de la porte, vous devrez signaler votre présence aux constables du ministère de la Sécurité publique. Un agent ira vous accueillir et vous accompagnera par l'ascenseur jusqu'au poste de sécurité du rez-de-chaussée. L'attente pourrait varier en fonction des activités. Pour être exempté de la fouille, chacun(e) devra présenter sa carte de membre en règle du Barreau du Québec et une carte d'identité avec photo.

**J.J. MICHEL ROBERT
JUGE EN CHEF DU QUÉBEC**